

**Procès-verbal du Conseil Municipal  
Du 3 mars 2026**

L'An Deux Mil vingt-six, le 3 mars, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle foyer, sous la présidence de Monsieur GILLET Jean-Marc, Maire

Présents : Mr YOUNOUS Adep, Mme MANGE Cécile, Mr LELONG Gianni, Mme VITTU Marie-Pierre, Mr CROISY Richard, Mme GILLARD Béatrice, Mme DEPOILLY Tiphonie, Mr WATTIER Pierre et Mr DONA Mario (a quitté la séance à 19h06) formant la majorité des membres en exercice

Absents : Mme GUSTAVE, Mr WAYER, Mme LARCHEVEQUE, Mme D'AGOSTINO, Mr QUENEUILLE

Pouvoirs : Mr WAYER a donné pouvoir à Mme VITTU, Mme GUSTAVE a donné pouvoir à Mr LELONG et Mme D'AGOSTINO a donné pouvoir à Mr DONA

Secrétaire de séance : Mme GILLARD Béatrice

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1) Approbation du procès-verbal du 6 janvier 2026
- 2) Approbation du compte de gestion 2025
- 3) Approbation du compte administratif 2025
- 4) Affectation du résultat 2025 sur l'exercice 2026

- 1) Approbation du procès-verbal du 6 janvier 2026

Mr le Maire demande si quelqu'un a des observations concernant ce PV, aucun membre n'a de précisions à apporter.

La majorité des membres présents à la réunion du 6 janvier 2026 approuvent le procès-verbal (2 votes contre).

- 2) Approbation du compte de gestion 2025

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion sont les chiffres produits par la trésorerie et qu'ils doivent correspondre avec les chiffres du compte administratif produits par la commune.

Mr LELONG expose les chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 903 044,24 €

Recettes : 1 179 899,26 €

Section investissement :

Dépenses : 765 522,02 €

Recettes : 1 689 825,73 €

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de

## Conseil Municipal – séance du 3 mars 2026

mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 3) Approbation du compte administratif 2025

Mr le maire donne la parole à Mr LELONG pour lecture de la note de présentation du CA 2025 (annexée au PV).

Mr le maire rappelle que le vote du compte administratif permet de clôturer les comptes 2025 et de permettre à la future équipe municipale de se consacrer directement au budget.

Mr LELONG expose le compte administratif chapitre par chapitre et répondra aux éventuelles questions de détail pour chaque chapitre.

Mr LELONG apporte des précisions sur certains points :

- compte 6232 : Fêtes et cérémonies. Les dépenses restent dans l'enveloppe prévue au budget, il y a eu beaucoup d'animations dans la commune ainsi que le renouvellement d'illuminations de Noël.

- compte 6234 : Réceptions. Ces dépenses concernent les repas de convivialités prévus au budget 2025

- compte 6262 : Frais de télécommunication. Baisse significative grâce à un changement de fournisseur par le biais de la CCVS.

- chapitre 042 : ce sont des écritures comptables demandées par la trésorerie pour intégrer des frais d'études aux travaux correspondants.

- opération 247 : création de locaux techniques et associatifs. Les dépenses correspondent à des frais d'études et de bornages.

Mr DONA indique quitter la séance sans motif à 19h06. Il ne participe plus au reste des délibérations qui suivent.

## Conseil Municipal – séance du 3 mars 2026

- opération 249 : création et achat d'équipements sportifs. Les dépenses correspondent à l'achat de tapis de sol pour le karaté et la gym.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal approuve le compte de la Commune pour 2025 qui se présente comme suit :

### Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 903 044,24 €

Recettes de fonctionnement : 1 179 899,26 €

Résultat 2025 : + 276 855,02 €

### Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement : 765 522,02 €

Recettes d'investissement : 1 689 825,73 €

Résultat 2025 : + 924 303,71 €

Résultat exercice 2025 (total des 2 sections) : + 1 478 013,75 €

#### 4) Affectation du résultat 2025 sur l'exercice 2026

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

#### Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 77 089,14 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 886 070,48 €

#### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 924 303,71 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 276 855,02 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 685 270,77 €

En recettes pour un montant de : 18 427,47 €

#### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

## Conseil Municipal – séance du 3 mars 2026

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 162 925,50 €

Information du maire :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal présents que Mme Mélanie BOUCHER, conseillère municipale de 2020 à 2024, a déposé une demande de protection fonctionnelle des élus le 26/02/2026 pour des faits de violences, de menaces ou d'outrages. Cette information sera communiquée à l'ensemble des membres du conseil municipal par voie électronique et sera transmise par la suite à Mr le Préfet de la Seine-Maritime.

Pour extrait conforme

Les débats étant clos, la séance est levée à 19h37.

Jean-Marc GILLET  
Maire

Béatrice GILLARD  
Secrétaire de séance

Liste des délibérations prises :

N°2026-03-01 : Approbation du compte de gestion 2025 : Approuvée

N°2026-03-02 : Approbation du compte administratif 2025 : Approuvée

N°2026-03-03 : Affectation du résultat 2025 sur l'exercice 2026 : Approuvée